

Le Vendredi 27 septembre 2019 à 20 heures 30 à la Mairie

Le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Gournay, sous la présidence du Maire, Annie CHARBONNIER.

Présents :

Philippe BAZIN, Christian MONTINTIN, Bertrand SACHET, Pascal CHARTIER, Fabrice LARUE, , Solange DURIS. Francis CHAUMETTE, Aurélien PIGOIS, Christian BEAU.

Absente-excusee : Valérie BALLEREAU

Secrétaire de séance :Solange DURIS

**ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10*

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019 est approuvé par l'ensemble du conseil.

- **Délibérations :**

Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal que deux délibérations concernant le cimetière et les panneaux photovoltaïques soient ajoutées à la séance.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : Abstention : 0 Contre : 0 Pour: 10*

**Demande de subvention FAR 2020**

**Réhabilitation et aménagement du cimetière**

- **Délibérations n°2019-52**

Madame le Maire présente au conseil municipal trois propositions de columbarium, avec étude et présentation photographique en 3 D.

Le conseil municipal décide de changer nos anciens réceptacles qui sont un peu "dépassés", porte leur choix sur le modèle " Cap Horn" et autorise Mme le Maire à signer le devis afin de pourvoir au changement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces travaux et autorise Mme le maire a déposé une demande de Far 2020 auprès du Département :

Le Conseil Municipal conscient de l'intérêt de cette opération décide à l'unanimité :

- de réaliser l'aménagement du cimetière par la réhabilitation du mur intérieur et par le renouvellement du columbarium,
- et de solliciter une demande subvention au Département au titre du FAR 2020.

<b>Entrprise CHARTROU</b>	Réhabilitation mur	<b>11 950.00€ HT</b>
<b>Société GRANIMOND</b>	Renouvellement columbarium€	<b>9 839.94€ HTE</b>

## **Panneaux photovoltaïques :**

### **• Délibérations n°2019-53**

Madame le maire expose au conseil municipal le projet d'élaboration du contrat de cession entre -ELAWAN ENERGY SL (le "**Cédant**") et Commune de Gournay, SEM EneRCENTRE , SDEI (les "**Cessionnaires**") :

Ce contrat de cession est en phase terminale d'études juridiques, financières, bancaires. C'est un travail de réflexion qui est mené avec vigilance et assiduité, car pour le Département, la Région et la Commune aucun recul antérieur d'un autre projet comme le nôtre n'existe. On se doit donc d'être très attentif à chaque phrase, chaque donnée financière et comptable.

Le groupement public ("les Cessionnaires") dénommé société Gournay PV, considérant l'intérêt d'acquérir une partie des actions de ladite société au capital de 3 000 €, ayant son siège social à Paris (75008) 6 place de la Madeleine (849 859 624), conjointement avec :

- La SEM Ener Centre-Val-De-Loire 12/14 rue Blaise Pascal 37000 Tours,
- et le Syndicat Départementale d'Énergies de l'Indre, 2 place des Cigarières 36000 Châteauroux
- ci-après les acteurs publics,

**Considérant** que les acteurs publics susmentionnés ont définis par courriel du 11 mai 2019 les conditions essentielles de leur participation, à savoir :

L'acquisition de titres de la société Gournay PV de manière concomitante, par les acteurs publics partenaires, qui s'engagent à proposer ces acquisitions dans les mêmes termes à leurs instances de gouvernance :

L'acquisition de titres de ladite société par les acteurs publics dans les proportions suivantes :

- . SEM Ener CENTRE VAL DE LOIRE : 14%
- . Syndicat de l'énergie de l'Indre : 7,9%
- . Commune de Gournay : 21 %

### **D'autre part,**

Après avoir pris connaissance du Projet, des conditions du partenariat en vue d'acquérir les actions de la société Gournay PV portant la centrale solaire de Gournay au lieu-dit "La Chaume Lauzon", Gournay, et de lui faire des apports en compte courant, et compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la commune de Gournay dans le cadre de sa politique d'accompagnement de la transition énergétique,

**Le Conseil Municipal** à l'unanimité confirme l'intérêt de la commune de Gournay pour participer au projet d'acquisition concomitante des actions de la société portant sur la construction et l'exploitation de la centrales solaire de Gournay au lieu-dit "La Chaume Lauzon" , Gournay, à hauteur de 21 % de son capital social.

### **Décide**

- **d'autoriser** la commune de Gournay à prendre une participation au capital social de la société Gournay PV à hauteur de 21% du capital social fixé à 3 000 €, soit 600 euros;
- **d'autoriser** la commune de Gournay à apporter en compte courant d'associé après réalisation définitive des actes de cession d'actions à son profit une somme comprise entre 150 000 € et 200 000 € en fonction des fonds propres nécessaire à l'opération.
- **de donner** tous pouvoirs à Mme le Maire pour négocier, obtenir toutes les informations nécessaires, mandater tous conseils en vue de l'établissement de l'acte de cession définitif et en général de tous documents nécessaires à la réalisation de la prise de participation et des apports en compte courant, et notamment tout pacte d'actionnaires;

- **de donner** à cet effet tous pouvoirs nécessaires à Mme le Maire aux fins de participer aux échanges entre Partenaires sur les conditions de finalisation de ces prises de participation, et le cas échéant de signer tout document relatif à la participation de la Commune de Gournay;
- **et de donner** tous pouvoirs à Mme le Maire afin de faire évoluer à la hausse ou à la baisse les conditions et niveaux de la participation de la commune de Gournay au capital social de la société Gournay PV.

### **Répartition du financement :**

L'accord de partenariat prévoit un financement de projet selon les modalités suivantes :

- 80% par la dette : 2 888 k
- 20% par l'apport en fonds propres : 713 k€

Fonds propres totaux 713 000 €

	Répartition propres de la société Gournay PV	306 590 €	<u>Part publique</u>	<u>Part de la société</u>
- EneRCentreVal de Loire	100 000 €		79%	14,0%
- SDEI	56 590 €		100%	7,9%
- Commune de Gournay	150 000 €		100%	21,0%
- Éligibilité CRE	285 330 €			43,0%

### Questions diverses :

**Mairie :** Mme Picaud, maître d'œuvre du projet de réhabilitation du logement attenant à la mairie et de celle-ci, nous a rencontré avant notre conseil municipal afin de proposer un calendrier prévisionnel des travaux :

- Dépôt du dossier pour consultation semaine 43
- Dépôt plateforme Nouvelle République pour le marché, semaine 45
- Ouverture des plis semaine 49
- Envoi aux entreprises semaine 50
- Prévisionnel début des travaux Février

**Location :** le logement 2 place de l'Église est proposé à Mr Renault Théo, en apprentissage chez un exploitant de la commune, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2019.

**Prochaine séance :** en fonction du dossier mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 heures.**